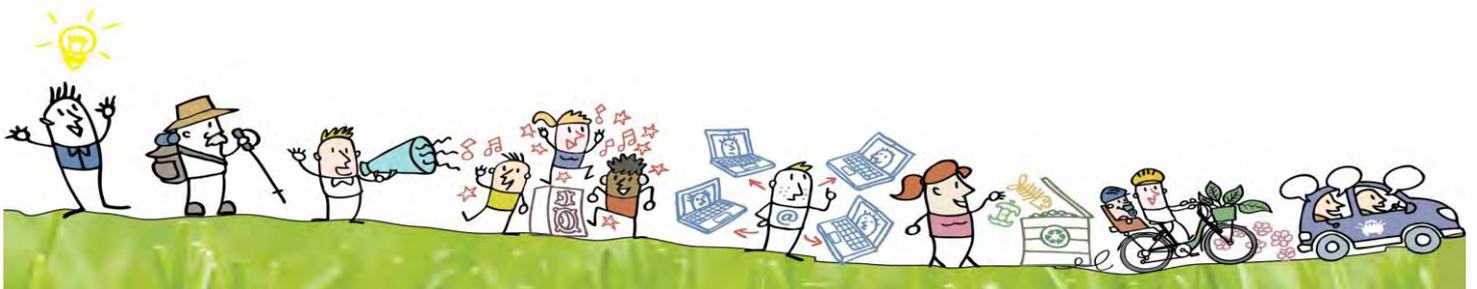




Parc  
naturel  
régional  
de la Haute Vallée  
de Chevreuse

# GUIDE D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION ECO-RESPONSABLE



## Vers une démarche éco-responsable

### Etre éco-responsable qu'est-ce que c'est ?

C'est d'abord prendre conscience de son environnement et faire en sorte que les actions mises en place dans l'organisation de l'évènement n'aient pas un impact néfaste sur celui-ci.

C'est penser et agir « collectif », observer ce qui est déjà mis en place sur d'autres manifestations, puis s'en servir pour les reproduire voire les améliorer. C'est aussi mettre en commun les moyens existants.

### Le Parc vous accompagne :

Le Parc naturel régional souhaite encourager et valoriser davantage les initiatives éco-responsables dans l'organisation des évènements montés sur le territoire.

Que vous soyez : une commune, une association, un collectif d'habitants, un comité des fêtes, un acteur touristique, culturel ou une encore une entreprise le Parc peut vous accompagner dans cette démarche.

Il vous apporte des conseils, des outils voire une formation pour acquérir des éco- gestes simples et pratiques qui deviendront ensuite des réflexes.

Vous trouverez dans cette rubrique les informations nécessaires pour mettre en place une organisation éco-responsable de votre évènement selon vos moyens humains et financiers.

Selon les engagements que vous aurez pris, le Parc peut être partenaire de votre évènement et vous proposer un soutien concret sur les points suivants :

---

#### ➤ Prêt de matériel

---

7 Barnums (3x3 m)

8 Tables pliantes

8 Chaises pliantes

80 Chaises longues

6 Poubelles pour les événements

2 Panneaux d'entrée de manifestation : « Bienvenus sur une manifestation éco-responsable »

Ce matériel sera prêté sur réservation préalable et selon la disponibilité.

---

#### ➤ L'utilisation du logo du Parc

---

MANIFESTATION  
ÉCO-RESPONSABLE  
avec le soutien du



Le logo du Parc peut être apposé sur les supports de communication de votre évènement, accompagné de la mention suivante :





# Déclaration et demande d'autorisation

## 1. Déclarer votre manifestation à la sous-préfecture de votre département

### QUAND ?

---

Au minimum 3 mois avant le début de votre évènement.

Dans l'idéal anticipez cette démarche plusieurs mois à l'avance car l'administration doit consulter le Parc, l'ONF et les services déconcentrés de l'Etat.

### A QUI ?

---

#### Pour le sud Yvelines :

Sous-préfecture de Rambouillet  
82 Rue du Général de Gaulle,  
78120 Rambouillet

[http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/l\\_etat\\_dans\\_les\\_yvel/les\\_sous-prefectures/rambouillet](http://www.yvelines.pref.gouv.fr/sections/l_etat_dans_les_yvel/les_sous-prefectures/rambouillet)

#### Pour l'Essonne :

Sous-préfecture de Palaiseau  
Avenue du Général de Gaulle  
91125 Palaiseau Cedex

<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/La-Sous-Prefecture-de-Palaiseau/La-sous-prefecture-de-Palaiseau>

### QUOI ?

---

I. Pour une manifestation sportive : course à pied, cheval, vélo etc... vérifiez en premier lieu sur une carte :

- Les communes traversées
- Le foncier des bois ou forêts parcourus (publics ou privés , domaniaux, régionaux ou départementaux )
  - ☞ La liste et la carte des propriétés du département des Yvelines est consultable sur :  
<http://www.yvelines.fr/cadre-de-vie/environnement/nature/les-espaces-naturels-departementaux/>
  - ☞ La liste et la carte des propriétés du département de l'Essonne est consultable sur :  
[http://www.essonne.fr/index.php?id=5508#.UtVSQPvhR\\_Q](http://www.essonne.fr/index.php?id=5508#.UtVSQPvhR_Q)
  - ☞ La liste et la carte des propriétés régionales de l'Agence des Espaces Verts est consultable sur :  
<http://www.aev-iledefrance.fr/#>



- Les zones Natura 2000 traversées
- Sur le territoire du Parc, vous êtes susceptibles d'être concerné par 3 sites Natura 2000, consulter les cartes en lignes pour vérifier si votre itinéraire coupe sur tout ou partie l'un de ces 3 sites :

- ☛ Site FR1100796 - Forêt de Rambouillet  
<http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR1100796/SIC>
- ☛ Site FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline  
<http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR1100803/SIC>
- ☛ Site FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches  
<http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole/natura/FR1112011/ZPS>

II. Vous devez ensuite faire une demande d'occupation temporaire du domaine public ou de la voie publique :

<http://vosdroits.service-public.fr/associations/R2237.xhtml>

## 2. Recueillir l'avis des instances concernées

Une fois votre projet de parcours établi, envoyez le tracé du parcours sur fond de carte détaillé avec date, lieu et nombre de participants à :

- Chacune des communes concernées pour validation des chemins empruntés.
- Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour validation des itinéraires empruntés sur le territoire :

Baptiste PERRIN, Technicien chemin, liaisons douces :

[b.perrin@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:b.perrin@parc-naturel-chevreuse.fr)

et

Alexandre MARI, chargé d'études environnement :

[a.mari@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:a.mari@parc-naturel-chevreuse.fr)

- L'Office National des Forêts pour validation des chemins empruntés en forêts domaniales.
- Pour les Yvelines responsable de l'Unité territoriale de Rambouillet :



Monsieur Pierre DEMANGEAT  
ONF Unité Territoriale de Rambouillet  
3, rue de Groussay  
78514 RAMBOUILLET CEDEX  
[pierre.demangeat@onf.fr](mailto:pierre.demangeat@onf.fr)

▪ Pour l'Essonne et une partie est des Yvelines responsable de l'Unité territoriale Ouest  
Essonne :

Monsieur Pascal MARTIN  
ONF Unité Territoriale Ouest Essonne  
MF de l'Obélisque  
91370 VERRIERES LE BUISSON  
[pascal.martin@onf.fr](mailto:pascal.martin@onf.fr)



### 3. Demandes d'autorisation de passage aux différents propriétaires des forêts publiques

- Envoyer le tracé du parcours aux Conseils Généraux et à l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour validation des chemins empruntés en forêts départementales ou régionales.

#### Pour le Conseil Général des Yvelines 78 :

Madame Catherine ASTIER  
Conseil général des Yvelines  
Direction de l'Environnement  
[castier@yvelines.fr](mailto:castier@yvelines.fr)

#### Pour l'AEV :

Madame Assia MAHTOUT  
Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France  
[amahtout@aev-iledefrance.fr](mailto:amahtout@aev-iledefrance.fr)

#### Pour le Conseil général de l'Essonne (91) :

Grégoire Martin,  
Conseil général,  
Hôtel du département,  
DENV/CENS, BD de France,  
91012 Evry cedex,  
06-76-72-98-08  
[gmartin@cg91.fr](mailto:gmartin@cg91.fr) .

- Parallèlement à vos demandes de passage vous devez renseigner un **dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000** à télécharger ici :  
<http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-d-accompagnement-de-l-a1140.html>

Pour remplir cette évaluation d'incidences, vous devez consulter les **Documents d'Objectifs** concernés par ces sites :

☞ Pour les sites FR1100796 - Forêt de Rambouillet et FR1100803 - Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline :

[http://webissimo.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/DOCOB\\_Rambouillet\\_cle2681b8.pdf](http://webissimo.developpementdurable.gouv.fr/IMG/pdf/DOCOB_Rambouillet_cle2681b8.pdf)



☞ Pour le site FR1112011 - Massif de Rambouillet et zones humides proches :  
[http://www.yvelines.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/J-docob-final-21-05-13\\_1\\_cle515b67.pdf](http://www.yvelines.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/J-docob-final-21-05-13_1_cle515b67.pdf)

- Les Espaces naturels sensibles traversés doivent être également identifiés par vos soins. Vous trouverez sur ce lien une carte précise des ENS situés dans l'Essonne :  
[http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/la-carte-des-ens/#.Ut0ID\\_tkFiw](http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/la-carte-des-ens/#.Ut0ID_tkFiw)

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'ONF, opérateur des sites Natura 2000, et du PNR pour vous aider dans l'élaboration de votre dossier technique :

**Pour l'ONF, responsable de l'Unité territoriale de Rambouillet :**

Monsieur Pierre DEMANGEAT  
ONF Unité Territoriale de Rambouillet  
3, rue de Groussay  
78514 RAMBOUILLET CEDEX  
[pierre.demangeat@onf.fr](mailto:pierre.demangeat@onf.fr)

**Pour le Parc naturel régional :**

Monsieur Alexandre Mari, chargé d'études environnement  
[a.mari@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:a.mari@parc-naturel-chevreuse.fr)



# LES INITIATIVES ECO-RESPONSABLES

## Préserver les ressources du territoire

Veillez à :

- Respecter le tracé des parcours indiqués par les différentes instances : Sous-préfecture, ONF, PNR
- Préserver les espaces naturels  
*Ex : ne pas laisser de déchets dans la nature, utiliser les chemins aménagés pour le passage des courses à pied, VTT, chevaux etc...*
- Utiliser un balisage éphémère et discret, non polluant pour l'environnement.  
*Ex : rubalise, aucune affiche sur les arbres ni sur les panneaux de signalisation. Utiliser des piquets en bois pour mettre vos affiches ou panneaux d'orientation*

**Important : Attention le balisage est interdit sur les panneaux de signalisation routière Demander l'autorisation à la DDT et aux communes concernées, l'implantation de panneaux signalétique sur les bords de route.**

**Contact pour le secteur Sud Yvelines :**

Conseil général des Yvelines  
M. Jean Pierre BURDET  
Direction générale des Services  
Direction des Routes et des Transports  
Subdivision Territorial Centre et Sud  
13 chemin de Gommery  
78120 Rambouillet

Conseil général des Yvelines  
Subdivision Est  
2, bis avenue Clément Ader  
78000 VERSAILLES

- Installer la signalétique et le balisage au plus tôt 8 jours avant la manifestation et les retirer au plus tard le lendemain.
- Restituer intacts les espaces publics où se déroulent la manifestation  
*Ex : ramasser tous les déchets, enlever tout le matériel lié à l'évènement etc...*  
Votre évènement ne doit laisser aucune trace après son passage.



## Déchets

- Gérer le tri et la collecte des déchets de manière raisonnée, en concertation avec les sociétés de ramassage.

Sur le territoire du Parc il existe trois sociétés de ramassage des déchets qui peuvent vous accompagner dans la gestion des déchets liés à votre manifestation.

Pour connaître les communes gérées par chaque syndicat reportez-vous à leur site Internet :

### SIOM de la Vallée de Chevreuse

Tél. 01 64 53 30 00

[contact@siom.fr](mailto:contact@siom.fr)

<http://www.siom.fr/>

### SICTOM DU HUREPOIX (Essonne)

Tel : 01.69.94.14.14

Mail : [sictom.hurepoix@wanadoo.fr](mailto:sictom.hurepoix@wanadoo.fr)

<http://www.sictom-du-hurepoix.fr>

### SICTOM de RAMBOUILLET

<http://www.sictomregionrambouillet.com>

- Mettre en place une signalétique claire et visible sur les bacs de tri sélectif afin de faciliter le repérage des containers.

**Conseil** : Placer les bacs de tri aux endroits stratégiques sur le lieu de la manifestation : point de restauration, sanitaires, entrée et sortie du site.

- Mettre en place une équipe d'ambassadeurs du tri chargée de la vérification du tri et de l'évacuation des déchets.
- Mettre en place des cendriers à différents lieux de la manifestation (entrée des salles, proche des sanitaires, point de restauration).  
*Ex : Proposer des cendriers de poche aux participants ou utiliser des pots de fleurs remplis de sable.*
- Réduire l'emploi des bouteilles d'eau en les substituant par des fontaines ou bonbonnes d'eau ou par des rampes à eau.



## Restauration

- Limiter les déchets en utilisant de la vaisselle réutilisable et en réduisant les emballages alimentaires.
- Estimer les quantités de nourriture selon la fréquentation attendue et prévoir avec les fournisseurs la reprise des invendus ou des produits non consommés.
- Limiter au maximum les emballages au moment des achats. Privilégier les grands contenants plutôt que les petits. C'est plus économique et plus écologique.
- Travailler en concertation avec le traiteur dans la gestion des déchets alimentaires et s'assurer que le tri des déchets est bien respecté.
- Sur les points de restauration, privilégier des produits de saison et favoriser les circuits courts en se fournissant auprès des producteurs locaux du territoire afin de réduire les coûts de transports et l'émission de CO2.
- Intégrer petit à petit des produits issus de l'agriculture biologique ou des produits équitables :
- Valoriser les spécialités locales en proposant la dégustation et la vente de produits du terroir ou inviter les producteurs du Parc à participer à la manifestation.

***Le saviez-vous ?*** Sur le territoire du Parc il existe une dizaine de producteurs labellisés AB proposant les produits suivants : farine, pain, légumes, bière, produits laitiers, jus de fruit. Reportez-vous à la liste des producteurs du Parc disponible sur le site Internet ou à la maison du Parc.





Une bonne astuce pour réduire ses coûts !

### ➤ *Sonorisation*

- Veiller à ce que le volume sonore de la manifestation ne perturbe pas l'environnement alentour (habitations, faune locale)
- Tester la puissance sonore du matériel que j'utilise avec un sonomètre.

## Economie d'eau, sanitaires

- Sensibiliser le public par le biais de panneaux, sur l'importance des économies des ressources comme l'eau
- Vérifier les installations d'eau sur le site de la manifestation afin qu'il n'y ait pas de fuite constatée.
- Installer des toilettes sèches sur le lieu de la manifestation et mettre en place une équipe de sensibilisation sur le dispositif.
- Préférer les bombonnes à eau ou les fontaines à eau plutôt que les bouteilles en plastiques pour limiter les déchets inutiles.
- Louer ou acheter des rampes à eau sur les points de ravitaillement des courses sportives ou pour les buvettes. Contacter la compagnie de gestion de l'eau potable locale pour le raccordement des rampes.

### Le saviez-vous ?

Les toilettes chimiques, couramment utilisées lors de manifestations consomment environ 250 litres d'eau par cabine, utilisent des produits polluants, et nécessitent d'être souvent vidées.

## Transport et accessibilité

- Réfléchir en amont à l'implantation de la manifestation afin qu'elle soit facilement accessible en transport en commun. Proximité d'une gare ou d'arrêt de bus de ligne.
- Encourager l'utilisation des transports en commun ou du covoiturage sur les supports de communication en indiquant les modes de transports alternatifs existants  
*Ex : Gare la plus proche, horaires des trains et de bus, navette mises en place*  
*Créer une page spécifique covoiturage liée à votre évènement sur un site de covoiturage*
- Engager un partenariat avec une compagnie de transport locale afin de mettre en place des navettes gratuites pour les participants vers et depuis le lieu de la manifestation.
- Si la manifestation est payante, encourager l'utilisation des transports en commun en proposant un tarif réduit aux personnes justifiant d'un ticket de transport.



- Prévoir des parkings à vélo sécurisés sur le site.
- Proposer des réductions tarifaires pour les familles, les demandeurs d'emploi, les enfants, les étudiants...
- Prévoir un accès et un accueil particulier pour les personnes à mobilité réduite.
- Installer une plate-forme surélevée près de la scène et des rampes d'accès
- Réserver des toilettes adaptées pour les personnes handicapées

## Communication

- Définir les moyens de communication pertinents par rapport au public visé (habitants du Parc, franciliens, touristes, professionnels, sportifs, jeunes, seniors) et utiliser les réseaux sociaux comme facebook, twitter etc...
- Limiter l'impression de supports papiers : flyers, brochures, affiches et préférer la communication par Internet ou l'envoi de courriers électroniques.
- Imprimer les documents en recto-verso et privilégier les faibles grammages.
- Privilégier des gammes de papier recyclé ou labellisé FSC.
- Contacter des imprimeurs bénéficiant du label « Imprim Vert » qui garantit l'engagement pour des pratiques en faveur de l'environnement.
- Limiter autant que possible les aplats de couleur lors de la conception d'imprimés pour minimiser la consommation d'encre.
- Comptabiliser le nombre d'impressions réalisées par rapport à la diffusion réelle afin d'ajuster les quantités d'une année sur l'autre.
- Inscrire la mention : «Ne jetez pas ce document : trie-le pour qu'il puisse être recyclé !»
- **Contribution à l'économie locale**
- Promouvoir sur les supports de communication liés à l'événement, les potentialités d'accueil du territoire (hébergements, restauration etc...) et proposer des possibilités de courts séjours.

- Reportez-vous au site Internet du Parc **rubrique tourisme et loisirs** pour connaître la liste des hébergements, restaurants et sites touristiques du territoire.
- Demandez le guide touristique du Parc naturel de la Vallée de Chevreuse auprès de la Maison du Parc.





